



MAYET

**ARRETE 67/2026 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
au titre de l'année 2026**

Le maire de Mayet,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n° 26_DE052 du 27/04/2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
après avis du comité social territorial du 26 février 2026,

Vu les lignes directrices établies par le maire de Mayet après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LANDRIEU Brigitte	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (avec examen professionnel)

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LAISEMENT Patricia	Adjoint technique

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
		1

Avancement au grade de : Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe (avec examen)

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
GABOYER Frédéric	Adjoint territorial du patrimoine

Proportion homme / femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	1	

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être

Total	Hommes	Femmes
1	1	

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
USSEL Ludovic	Agent de maîtrise

Proportion homme / femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	1	

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être

Total	Hommes	Femmes
1	1	

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le maire/président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Mayet,
Le 26/05/2026

Le maire,

Pierre OUVRARD



Publié le 08/06/2026